



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-108

Déposé le : 17.11.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

L'AIDE JUDICIAIRE DES SOUS DU CONTRIBUABLE. POUR ATTAQUER LES COMMUNES ET L'ETAT ?

Texte déposé

L'aide judiciaire a depuis des années le but louable de permettre aux gens disposant de peu de moyens de se défendre. C'est une aide à toute personne physique dont les ressources sont insuffisantes pour assurer la défense de ses intérêts, qui consiste principalement dans la prise en charge des frais d'un avocat ou d'un agent d'affaires breveté et la dispense d'avancer les frais de justice.

Selon les éléments qui figurent sur le site de l'Etat, toute personne physique qui est obligée d'intenter une procédure ou de se défendre dans une procédure dont elle fait l'objet, et qui n'a pas les moyens de payer les frais y relatifs (avocat, frais de justice), peut solliciter l'assistance judiciaire.

Il y a bien évidemment un règlement sur l'assistance judiciaire en matière civile qui date de 2010. Le tarif de l'heure de l'avocat confirmé étant fixé à 180.— et celui de l'avocat stagiaire à 110.—

Comme toujours, les raisons qui permettent à la veuve et à l'orphelin de se défendre sont louables. Toutefois, on assiste année après année à une augmentation des coûts relatifs à l'aide judiciaire, au niveau du total global on arrive au montant dans le budget du canton de

CHF 5'756'000 en 2015 et CHF 7'428'700.- pour 2016.

Bien évidemment, nous vivons tous dans un Etat droit et chacun veut faire valoir ses droits. Notre société devient très procédurière, mais le faire au frais de l'Etat n'est-il pas un peu facile. Les tribunaux n'accordent-ils pas trop facilement l'assistance judiciaire à des quérulents pour attaquer les Communes et le Canton.

Nous avons connaissance du cas d'une commune qui se fait attaquer par un ancien résident qui a élu domicile à l'étranger, mais peut facilement bénéficier de l'aide judiciaire. Finalement c'est profiter du système, sans risque et sans frais, avec l'argent du contribuable pour attaquer une collectivité publique.

Bien conscient, de la séparation des pouvoirs, nous demandons au Conseil d'Etat :

D'établir un rapport sur l'évolution des coûts de l'aide judiciaire et de faire des propositions pour empêcher d'utiliser l'argent des contribuables pour attaquer des collectivités publiques.

S. Rezo

Député

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

x

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

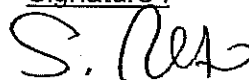
(c) prise en considération immédiate

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

REZSO STEPHANE

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Selon liste


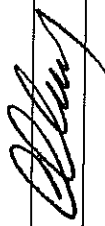
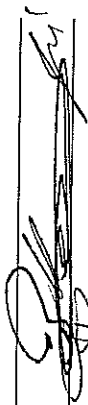







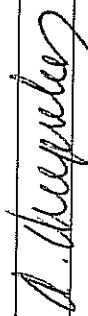
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Scheiker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric

Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Aellen Catherine			
Ansermet Jacques			Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire			Epars Olivier
Aubert Mireille			Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne			Ferrari Yves
Bailif Laurent			Freymond Isabelle
Bendahan Samuel			Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre			Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc			Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu			Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe			Glauser Alice
Bonny Dominique-Richard			Glauser Nicolas
Borloz Frédéric			Golaz Olivier
Bory Marc-André			Grandjean Pierre
Bovay Alain			Grobéty Philippe
Brélaz Daniel			Guignard Pierre
Buffat Marc-Olivier			Haldy Jacques
Buffat Michaël			Hurni Véronique
Butera Sonya			Induni Valérie
Cachin Jean-François			Jaccoud Jessica
Calpini Christa			Jaquet-Berger Christiane
Capt Gloria			Jaquier Rémy
Chapalay Albert			Jobin Philippe
Chappuis Laurent			Jungclaus Delarze Suzanne
Cherubini Alberto			Kappeler Hans Rudolf
			Keller Vincent